

gardes qui étaient au rez-de-chaussée, à 45 ou 50 pieds plus bas, ne l'apercevaient que lorsqu'il s'avavançait et criait à la porte de sa cellule. Ils ont tiré des coups de feu pour l'effrayer ou l'arrêter, ou le mater, ainsi que je l'ai dit dans des remarques antérieures à ce sujet, non pour le blesser. Je le répète, si quelqu'un avait voulu abattre Buck ou le blesser, ce n'était pas difficile. La meilleure preuve qu'on ne l'a pas visé, c'est qu'il n'a pas été blessé par les coups de feu. Après qu'ont été tirés trois coups, Buck s'est calmé, il n'a plus bougé. Buck a rendu témoignage à ce sujet au cours d'une enquête faite dans la prison. Ce n'était pas sous serment, mais une affirmation solennelle, par ce qu'il n'a pas voulu prêter serment. On lui a demandé s'il pouvait identifier les officiers qui avaient tiré, mais il a répondu que non. Puis, on lui a posé la question suivante:

Q. A votre avis, y avait-il provocation pour qu'on fit feu dans la section D?

R. Il n'y avait aucune provocation.

Q. Avez-vous jamais demandé une enquête sur cette fusillade?

R. Non, je n'ai pas demandé d'enquête, surtout parce que je regardais les coups de feu tirés comme le résultat de l'attitude générale adoptée par la direction au cours de l'après-midi et de la soirée, plutôt que comme un incident isolé dirigé contre moi seul.

La déclaration est très franche et elle est signée T. B. C'est la vérité, je pense. On a cherché à le dompter et à réprimer en même temps l'émeute. Buck excitait la foule; il l'exhortait à continuer. Les coups de feu mentionnés ont arrêté ses menées. J'accorderai à Buck qu'il est assez viril pour reconnaître dans l'ensemble l'exactitude des faits relatés. J'ignore qui a ordonné les coups de feu. La première émeute a éclaté le 17 octobre. On en est venu à un accord par lequel on a promis aux émeutiers un procès devant les tribunaux civils et les hommes sont retournés à leurs cellules. La seconde émeute a éclaté le 20 octobre. Le directeur intérimaire du pénitencier était Gilbert Smith, un homme d'une grande expérience dans la direction des pénitenciers et qui a rempli les fonctions de directeur dans beaucoup de ces institutions depuis vingt ans. Le sous-directeur était un nommé Walsh. Ces deux fonctionnaires étaient à la tête du pénitencier. Le surintendant, le général Ormond, n'était pas alors à Ottawa. Je lui ai télégraphié et l'ai envoyé à Kingston le plus vite possible. Il y est arrivé le vingt. Il a ouvert une enquête. Il a demandé aux forçats d'exposer leurs griefs, s'ils en avaient. Ils ont refusé de le faire, à moins de se présenter en délégation,—ils appelaient cela une délégation soviétique, je pense,—et ont fait des observations au sujet de tel ou tel atelier, exprimant leurs plaintes. Ils ont demandé qu'une en-

quête eût lieu dans la chapelle. Le surintendant a dit: "Non, je n'entendrai pas un comité. J'entendrai tout détenu qui a des griefs à exprimer." Dès que les prisonniers ont eu connaissance de cette décision, la seconde émeute a éclaté. L'institution était toujours sous les ordres du directeur et du sous-directeur. C'est le sous-directeur qui a donné instruction aux gardes de s'armer. C'était légitime dans les circonstances. Il y a des armes à l'usage des gardes pour de telles circonstances, sans quoi nous ne pourrions pas maîtriser la situation. Le sous-directeur a témoigné à l'enquête. On lui a demandé:

Q. Gardez-vous des revolvers dans la salle des surveillants?

R. Non, monsieur.

Q. Quelle attitude et quelle mesure avez-vous prise?

R. Quand je suis allé dans le dôme et que j'ai vu les leviers brisés...

C'était près des planches que j'ai mentionnées.

...quelques détenus avaient brisé leurs toilettes et l'eau coulait dans les galeries. Je suis resté là et comme personne ne se montrait à la porte de l'étage au-dessus des autres portes, j'ai jugé qu'ils étaient aussi matés que nous pouvions l'être.

Q. Vous étiez convaincu qu'ils étaient maîtrisés?

R. Oui, monsieur.

Q. Les officiers ont-ils reçu des armes avant que vous quittiez la coupole?

R. Je me rappelle avoir envoyé chercher des fusils et ils furent apportés en passant par la coupole et, dans l'excitation du moment, je ne sais pas comment ils furent distribués.

Il n'y a pas de doute qu'il n'y eût passablement d'excitation à ce moment-là.

Q. Qu'avez-vous fait après cela?

R. Après cela, la milice est arrivée; j'ai tout simplement fait le tour des galeries et observé ce qui se passait.

Q. Avez-vous pénétré à l'intérieur des barrières?

R. Non, monsieur; je me suis rendu dans les allées.

Il n'est pas du tout en preuve que la milice ait tiré des coups de feu.

Q. Combien de temps êtes-vous resté dans la coupole après l'arrivée de la milice?

R. Je suis resté là jusqu'à la venue de l'obscurité. Je ne saurais dire combien de temps.

D. A votre avis, est-ce que la milice a sauvé la situation?

R. Oui, je le crois.

Q. A la tombée de la nuit, où avez-vous été de faction?

R. Après la tombée de la nuit et l'extinction des feux, quelqu'un m'a fait rapport que les détenus étaient à démolir les portes des cellules dans la rangée F. La chose était visible du préau, vu qu'il y avait de la lumière à l'intérieur. Je m'y suis rendu. Du préau, j'ai vu deux hommes dans une cellule qui perçaient les murs à l'extrémité de la troisième rangée F dans la direction de la chapelle.